



**CONSEIL MUNICIPAL**  
du jeudi 14 décembre 2023

Responsable de service :  
Sylvie BRECL

**DÉLIBÉRATION N° 02**

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Jean-François RABEAU (donne procuration à Marie-Christine MILLAUD)  
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à Gérard-François BOURNET)  
Mme Frédérique COSTANTINI, (donne procuration à Estelle QUERE)  
Mme Agnès de BRUYN, (donne procuration à Sophie DESPRES)  
M. Amaud LATREUILLE, (donne procuration à Jacques GAREL)  
M. Yan GENONET, (donne procuration à Hélène RATA)

Absente : Lisa TEIXEIRA

Secrétaire de séance : M Camille LAGRANGE

Date de convocation .....	07/12/2023
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	28

**02. Modification de la composition des commissions municipales**

Vu l'installation du Conseil Municipal à l'issue du renouvellement général du 28 juin 2020,

Vu les délibérations n°01 et 03 du 3 juillet 2020 portant sur l'élection du Maire et des Adjointes,

Vu l'article L 2121-22 du CGCT indiquant que le Conseil Municipal peut constituer des commissions composées de conseillers municipaux,

Vu la délibération n°3 du 25 mars 2021 relative à la composition de la commission,

Vu l'article L 2121-21 du CGCT qui dispose que lorsque qu'une nomination ou une présentation à lieu, elle doit être votée à bulletin secret à la majorité absolue, (...) mais que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret,

Considérant que dans les communes de plus de 3 500 habitants, elles sont composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Considérant la démission de M. Bertrand ELISE et l'installation de M. Vincent HEUSICOM, la composition des commissions municipales se voit modifiée,

Considérant le souhait de M. Olivier CALIX, de se retirer de la commission « patrimoine bâti et naturel/propreté de la ville », et celui de Mme Hélène RATA, d'intégrer cette commission,

Considérant le souhait de Mme Hélène RATA, d'intégrer la commission « déplacements urbains », en lieu et place de M. Bertrand ELISE,

Considérant le souhait de Mme Hélène de SAINT DO, de se retirer de la commission « Animation de la ville », et celui de M. Vincent HEUSICOM d'intégrer cette commission,

Considérant le souhait de M. Vincent HEUSICOM, d'intégrer la commission « communication/information », en lieu et place de M. Bertrand ELISE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

L'unanimité des membres présents et représentés,

Modifie la commission municipale « patrimoine bâti et naturel/propreté de la ville », comme présenté en annexe,

Modifie la commission municipale « déplacements urbains », comme présenté en annexe,

Modifie la commission municipale « animation de la ville », comme présenté en annexe,

Modifie la commission municipale « communication/information », comme présenté en annexe,

Annexe n°02 : Tableau des commissions municipales

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL**  
Maire



**Camille LAGRANGE**  
Secrétaire de séance